



NÉGOCIATION ASSURANCE CHÔMAGE : MACRON ET LE MEDEF VONT-ILS REMETTRE LE FEU AU RÉGIME DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE ?

Le président Macron a annoncé presque par surprise aux députés et confirmé aux responsables des organisations syndicales et patronales, qu'une nouvelle négociation assurance-chômage allait commencer en septembre.

La loi de 2015 prévoit automatiquement une négociation du régime des artistes et techniciens intermittents du spectacle, en parallèle à la négociation du régime général.

Le patronat, et en particulier le nouveau président du Medef Roux de Bézieux, n'ont jamais caché leur hostilité à l'encontre du régime spécifique (les annexes 8 et 10) et à l'accord obtenu le 28 avril 2016.

De plus, le gouvernement entend faire de nouvelles économies sur l'assurance chômage. La Ministre du Travail a ainsi annoncé au Sénat qu'elle voulait une « allocation de longue durée » ; en réalité le gouvernement veut économiser 2 à 3 milliards d'euros sur l'Allocation Spécifique de Solidarité (« ASS », destinée à certains chômeurs en fin de droit à laquelle les intermittents n'ont pas accès), jusqu'alors financée par l'État, en la mettant à la charge de l'Unédic.

Nous savons que l'accord du 28 avril 2016 a permis d'ouvrir des droits à plus de 4 000 artistes et techniciens supplémentaires et a réduit les discriminations liés aux congés maternité... Il demeure perfectible sur bien d'autres points, mais il va falloir empêcher que de nouvelles coupes soient réalisées dans les droits des privés d'emploi.

La CGT Spectacle appelle dès à présent à la vigilance de toutes et tous dès les rentrées !

Paris, le 18/07/2018.